



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai 2024 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTETS, dûment convoqué le 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de CASTETS, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL, Maire.

Identifiant : DEL2024FG22052402

**PRESENTS** : BARRERE Jean Louis - CAMPAGNE Jean-Paul - DARMAYAN Stéphane - DIBOS Thierry - ETCHEVERRY Dominique - FRUIT Vanessa - GALICHET Guillaume - LAVIELLE Michelle - MOUHEL Philippe - SERVISSOLLE Eliane - SEYS Coralie - SOLER Catherine - TORREGROSSA Gérardine - VEJUX Denis -  
**ABSENTS** : BORDELANNE Dominique - LAGOUEYTE Clément - LAMOLIE Michel - MERLIN Laurence - YARZABAL Isabelle  
**POUVOIRS** : SOLER Cathy pour YARZABAL Isabelle  
Vanessa FRUIT est élue secrétaire de séance.  
**Membres en exercice : 19 Présents : 14 Pouvoirs : 1**

### Objet : Révision du prix de vente de l'ensemble des terrains du lotissement communal du Lotissement le Galan

**Vu** la délibération DEL2019FG13021904 portant approbation du budget du Lotissement le Galan ;

**Considérant** l'évolution du prix du marché de vente de terrain à bâtir à l'appui de l'avis des domaines sur la mise en vente du lotissement du Mouncaout 2 et la nécessaire cohérence dans les prix des terrains communaux en vertu de l'égalité de traitement envers les usagers ;

**Considérant** l'avis des Domaines ;

**Sur proposition de M. le Maire,**

**Après délibérations, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide les actions suivantes :**

- vendre les lots restants du Lotissement Le Galan au prix de 100 € le m<sup>2</sup> T.T.C.
- autoriser Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

**Le Maire.**

Philippe MOUHEL

